

GRATUIT

LE JOURNAL

Version numérique : www.aegq.qc.ca Association des employées et employés du gouvernement

SOMMAIRE

Office de protection du consommateur	3	5 trucs pour se sortir du banc de neige	8
Être actif au quotidien, même en télétravail	4	Nissan Ariya 2023 :	
Chronique Louise Brisson	6	Nouvelle recrue électrique	10
Nominations	6	Jean-Jacques Bertrand	11
Se préparer à l'arrivée de l'hiver	7	Joseph-Adélar Godbout	11



Connaissez-vous les risques financiers liés à la retraite?

Page 9

Avantages pour les employés des services publics

Merci d'être là au quotidien pour nous et nos familles

Tarification privilégiée sur vos assurances auto, habitation ou véhicule de loisirs en tant qu'employé(e) des services publics

520 \$ d'économie moyenne¹ pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Obtenez une soumission !
1 855 747-7712
beneva.ca/services-publics

beneva

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés.
En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent.
© Beneva inc. 2023. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence. ¹ Économie moyenne basée sur un sondage SOM mené entre mai 2020 et mai 2021 et calculée à partir des montants déclarés par les répondants ayant réalisé une économie en regroupant au moins deux produits d'assurance. Ce montant est présenté à titre indicatif et n'est pas une garantie d'économie.



MÊME À LA RETRAITE, VOTRE ARGENT TRAVAILLE ENCORE.

La réponse à vos questions financières.



épargnepositive.com

Au Fonds, on investit votre épargne dans plus de
3 700 entreprises pour propulser le Québec en entier.
Investissons en nous.



**ON A TOUS DROIT
À UNE RETRAITE
DECENTE.**

fondsftq.com

Office de protection du consommateur

L'Office de la protection du consommateur est un organisme du gouvernement du Québec. Nous intervenons auprès des commerçants afin qu'ils respectent leurs obligations envers les consommateurs. Notre action vise aussi à aider les consommateurs à faire des choix éclairés et à les informer de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours en cas de problème avec un commerçant.

Mission

L'Office :

- protège les consommateurs et surveille l'application des lois et des règlements sous sa responsabilité;
- informe collectivement et individuellement les consommateurs, les éduque et reçoit leurs plaintes;
- favorise la concertation des acteurs du marché de la consommation (consommateurs, commerçants, associations qui les représentent);
- représente les intérêts des consommateurs auprès d'organismes publics québécois, canadiens et internationaux.

Mandats

L'article 292 de la Loi sur la protection du consommateur détaille les mandats que le gouvernement du Québec confie à l'Office.

L'Office exerce des activités de surveillance auprès des commerçants et reçoit les plaintes des consommateurs

L'Office fait appliquer les lois et les règlements dont il a la responsabilité par des activités régulières de surveillance auprès des commerçants.

Pour s'assurer qu'ils exercent leurs activités conformément à la loi, nous délivrons des permis aux commerçants suivants :

- agents de recouvrement;
- agents de voyages;
- commerçants et recycleurs de véhicules routiers;
- commerçants itinérants, c'est-à-dire ceux qui sollicitent des consommateurs dans le but de faire une vente, ou font des ventes, ailleurs qu'à l'endroit où leur commerce est établi (sur la rue, au centre commercial ou par du porte-à-porte, entre autres);
- prêteurs d'argent;
- commerçants qui offrent ou qui concluent un contrat de garantie supplémentaire (garantie prolongée) relatif à une automobile ou à une motocyclette;
- commerçants qui exploitent un studio de santé (un centre de conditionnement physique ou un centre de perte de poids, par exemple).

De plus, nous :

- recevons et traitons les plaintes des consommateurs;
- réalisons des enquêtes;
- déposons des poursuites contre les commerçants fautifs pour maintenir une concurrence saine.

L'Office informe et éduque les consommateurs et les commerçants

L'Office veille à ce que les consommateurs connaissent leurs droits, leurs obligations et leurs recours. Nous les outillons pour qu'ils soient plus autonomes et responsables dans la résolution de leurs problèmes de consommation.

Nous informons aussi les commerçants de leurs obligations en lien avec les lois sous notre responsabilité.

Pour atteindre ces objectifs, nous :

- mettons à la disposition des consommateurs et des commerçants une information juste, utile et à jour dans notre site Web;
- répondons aux questions des consommateurs et des commerçants et les informons par l'intermédiaire de campagnes d'information et d'interventions dans les médias (communiqués de presse, chroniques, entrevues);
- proposons des outils simples et efficaces pour appuyer les consommateurs dans leurs démarches auprès des commerçants en cas de litige;
- fournissons aux consommateurs de l'information sur :
 - o les commerçants qui doivent avoir un permis de l'Office;
 - o les actions de surveillance posées auprès d'un commerçant et les mises en demeure qu'il a reçues de consommateurs.
- rencontrons les consommateurs et les commerçants à l'occasion de salons, de colloques ou de formations;
- préparons et animons des activités éducatives à l'intention des consommateurs plus vulnérables, comme les jeunes du primaire et du secondaire, les aînés et les immigrants récents, et appuyons les enseignants et les parents dans leur travail d'éducation en consommation;

- sensibilisons les commerçants, les fabricants et les publicitaires aux besoins et aux demandes des consommateurs;
- réalisons des études et soutenons la recherche universitaire en lien avec la consommation.

L'Office défend les intérêts des consommateurs et se tient à l'écoute des demandes des commerçants

L'Office joue parfois un rôle de conciliation entre un commerçant et un consommateur à la suite du traitement d'une plainte.

Nous remboursons aussi les consommateurs dans des secteurs comportant un régime de protection financière (cautionnement), soit :

- le voyage;
- le commerce et le recyclage de véhicules routiers;
- le recouvrement de dettes;
- la vente de garanties supplémentaires d'automobiles et de motocyclettes;
- les studios de santé;
- le commerce itinérant.

Ce remboursement est versé dans le cas de situations comme la fermeture ou la faillite d'un commerce ayant fourni une somme d'argent à cette fin.

De plus, pour réaliser ce mandat, nous :

- subventionnons la création et le fonctionnement de services ou d'organismes de protection du consommateur, en faisons la promotion et travaillons avec ces organismes;
- collaborons avec les regroupements de commerçants;
- établissons des partenariats avec les organismes destinés à protéger les consommateurs, les autres organismes publics évoluant dans le domaine de la consommation et les chercheurs spécialisés en consommation, et encourageons la concertation entre ces organismes;
- faisons valoir les intérêts des consommateurs devant les organismes publics québécois, canadiens et internationaux dont les activités touchent le consommateur.

Être actif au quotidien, même en télétravail

Nous savons tous que l'activité physique est un facteur très important en ce qui concerne la santé. Notre corps est conçu pour bouger et l'inactivité, surtout si elle est prolongée, entraîne inévitablement des conséquences : détérioration des disques intervertébraux et des articulations, affaiblissement musculaire, perturbation de plusieurs fonctions métaboliques, prise de poids, risque accru de diabète et de cancers, déséquilibres hormonaux, etc.

Pour certaines personnes, la vie sans activité physique est tout simplement inconcevable. Quoi qu'il advienne, elles arrivent toujours à trouver le temps nécessaire pour pratiquer leurs sports et activités physiques préférés. Qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente ou qu'il grêle, vous les retrouverez quelque part en train de bouger!

Mais pour la plupart des gens, l'activité physique est vécue de manière intermittente, voire sporadique. On fréquente le gym pendant 2 mois... mais on n'y retourne plus par la suite. On débute en lion la saison de ski de fond... mais on la finit en mouton dès février.

Intégrer l'activité physique dans son quotidien afin d'atteindre le minimum recommandé est plus facile qu'il n'y paraît. Voici quelques trucs pour l'atteindre.

Exemple :

Tranche #1:

15 minutes de marche rapide le matin avant le travail.

Tranche #2:

15 minutes sur l'heure du midi.

Tranche #3:

10-15 minutes en soirée pour faire des exercices de musculation, de stabilité et d'étirements.

Cumulatif à la fin de votre journée : 40 à 45 minutes !!!

Il est beaucoup plus facile de trouver 10 minutes pour aller marcher en soirée plutôt qu'un bloc de 45 minutes.

L'intégration aux activités quotidiennes

L'activité physique peut aisément être intégrée à travers vos loisirs, vos déplacements, votre travail et vos tâches domestiques



Exemple :

- Au travail, asseyez-vous sur un ballon suisse au lieu d'une chaise pour quelques minutes à toutes les heures.
- Prenez les escaliers plutôt que l'ascenseur.
- Stationnez-vous le plus loin possible lors des commissions et marchez.
- Descendez 1 ou 2 arrêts d'autobus plus tôt et marchez.
- Faites du vélo au lieu de prendre l'auto.
- Faites jouer de la musique entraînante pendant que vous faites le ménage.
- Levez-vous durant les annonces publicitaires à la télévision.

Le plaisir d'être actif

On prend facilement goût à faire de l'activité physique ! Il suffit simplement d'avoir les bons outils en main pour entreprendre un mode de vie actif.

Les personnes qui sont actives au quotidien ressentent plusieurs bienfaits, dont avoir: plus d'énergie, une meilleure humeur, plus d'outils pour faire face au stress, une meilleure qualité de vie et une diminution du risque de maladies cardiovasculaires, de dépression et de certaines formes de cancer.

Séances d'information exclusivement pour vous!

- Toujours soucieux de vous accompagner, nous vous offrons des séances d'information thématiques sur la sécurité financière, sans frais et sur votre lieu de travail.
- Préparée spécialement pour le personnel des services publics québécois, l'information divulguée est adaptée à votre réalité.
- Découvrez les séances d'information offertes sans frais et inscrivez-vous dès maintenant en ligne!

Faites vite, les places sont limitées :
beneva.ca/webinaires



beneva

Comment savoir que c'est la bonne?

Mes précieux conseils!



Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec inc.



L'immobilier.
Ma passion. Mes résultats. Ma signature.



On veut tous tomber en amour! Et on veut tous avoir ce « fameux coup de cœur » dont tout le monde parle, cette irrésistible impression qui nous scie les deux jambes et qui supprime toutes les autres! Vous l'avez compris: je parle bien sûr de « LA MAISON DE VOS RÊVES » et de ce coup de cœur tant attendu avant de faire le grand saut et de dire: « Oui je la veux »!

Mais comment s'y préparer? Comment trouver cette beauté de maison, cette perle rare parmi toutes celles offertes sur le marché, à prix et à qualité comparables? Mais surtout comment savoir que cette propriété est vraiment la bonne et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre toutes celles qui vont se pointer sur le marché dans les prochains mois?

Pour vous aider à y arriver, voici en séquence une liste de points à vérifier avant de commencer vos recherches.

- Déterminer vos besoins réels: pourquoi voulez-vous devenir propriétaire? Pourquoi déménager? Prêt à prendre de nouvelles responsabilités? Cette année ou l'an prochain?
- Évaluez vos moyens financiers: quelle sera votre mise de fonds et quelle est votre capacité d'emprunt? Obtenez une préapprobation hypothécaire auprès de votre institution financière: c'est l'absolu prérequis pour connaître votre gamme de prix. Êtes-vous éligible à certains programmes, tels que RAP et le nouveau Programme d'aide aux premiers acheteurs?
- Répertoirez tous les autres frais reliés à l'achat d'une maison: taxes, assurances, taxe de bienvenue, rénovations, mobilier, déménagement, entretien. Assurez-vous d'avoir un budget « imprévu ».
- Identifiez le secteur: ville ou campagne, centre-ville ou banlieue? Quel quartier précis?
- Quel type de propriété: unifamiliale, jumelé, condo, immeuble à revenus style duplex ou triplex? Bungalow ou cottage?
- Neuve ou usagée? Prêt à faire des rénovations ou non? Quel est votre seuil de tolérance à cet égard? Seriez-

vous davantage « clé en main »?

- Critères de recherche: nombre de chambres et de salles de bains. Cuisine invitante et grande cour arrière pour les BBQ entre amis? Et pourquoi pas une piscine et surtout, un garage!
- Évaluez la distance des lieux de travail, services et activités personnelles. La proximité des écoles, commerces, garderies. Sans oublier le transport en commun, les activités offertes et le rythme de vie familial.
- Une fois quelques maisons ciblées dans le quartier désiré, promenez-vous pour bien l'apprécier. Seriez-vous à l'aise dans cet environnement? En sécurité? Avant de faire une offre, informez-vous du zonage, des projets immobiliers ou de développement possibles dans les environs, du voisinage. La valeur des maisons voisines a-t-elle déprécié ou augmenté au cours des dernières années? Circulation, bruit, environnement visuel, odeurs doivent aussi vous préoccuper. Parcs et espaces verts à proximité? Lignes d'Hydro?
- Les heures de pointe vous inquiètent: faites le trajet entre la maison et votre travail. Consultez notre site RE/MAX qui indique la proximité d'une maison avec les services tels l'école, pharmacie (walk score).
- Attention à l'homogénéité du quartier qui peut être un critère important, tel le caractère familial (maisons et jumelés).

Que des questions à se poser pour s'assurer de faire le bon choix! Soyez réalistes et pensez toujours à une éventuelle revente. Ciblez vos besoins actuels et budgétisez les incontournables et nécessaires rénovations. « Votre rêve doit être à la mesure de votre budget ». Enfin, un critère prépondérant: la localisation. « Il est possible de changer bien des choses dans une propriété mais pas l'endroit où elle est située ».

Contactez-moi. Chez RE/MAX on s'occupe de tout, et moi, surtout, surtout, je m'occupe de vous!

NOMINATIONS du conseil des ministres

Ministère du Conseil exécutif

M^{me} Julie Bissonnette est nommée, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif. M^{me} Bissonnette est sous-ministre adjointe au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M. Daniel Labrecque est nommé, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. M. Labrecque est directeur général du Contrôle environnemental de l'Est et de l'application de loi à ce ministère.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

M^{me} Isabelle Dessureault est nommée, déléguée du Québec à Atlanta, aux États-Unis. M^{me} Dessureault est conseillère au Bureau du sous-ministre à ce ministère.

Société québécoise d'information juridique

M^{me} Marie-Claude Sarrazin est nommée de nouveau membre et présidente du conseil d'administration de la Société québécoise d'information juridique et qualifiée comme membre indépendante de ce conseil.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

M^{me} Anne Racine est nommée, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. M^{me} Racine est sous-ministre du ministère du Travail.

Ministère du Travail

M^{me} Isabelle Merizzi est nommée, sous-ministre du ministère du Travail. M^{me} Merizzi est sous-ministre adjointe au ministère de la Famille.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

M^{me} Maude Miron Bilodeau est nommée, membre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

M^{me} Manuelle Oudar est nommée de nouveau présidente-directrice générale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

M. Claude Beauchamp est nommé de nouveau vice-président de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

M^{me} Julie Cerantola est nommée, à compter du 2 octobre 2023, vice-présidente de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

M^{me} Cerantola est secrétaire générale de cette commission.

M^{me} Anouk Gagné est nommée, à compter du 2 octobre 2023, vice-présidente de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. M^{me} Gagné est vice-présidente de cette commission.

Ministère de l'Éducation

M. Dany Roy est nommé, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation.

M. Roy est sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Ministère de la Famille

M. Patrick Thierry Grenier est nommé, sous ministre adjoint au ministère de la Famille. M. Grenier est sous-ministre associé au ministère de la Justice.

M^{me} Josée Lepage est nommée, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille. M^{me} Lepage est sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

M^{me} Catherine Cano est nommée, à compter du 2 octobre 2023, représentante du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris.

Ministère de la Justice

M^{me} Élise Labrecque est nommée, sous-ministre associée au ministère de la Justice. M^{me} Labrecque est directrice de la Direction du soutien aux orientations, des affaires législatives et de la refonte de ce ministère.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

M^{me} Laurence Fouquette-L'Anglais est nommée, à compter du 2 octobre 2023, déléguée du Québec à Rome.

Conseil de la justice administrative

M. René Côté est nommé de nouveau membre du Conseil de la justice administrative et désigné de nouveau président de ce conseil.

Louise Brisson

L'immobilier.
Ma passion. Mes résultats. Ma signature.

418.653.5353



RE/MAX FORTIN, DELAGE
Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec inc.

brissoulouise@videotron.ca
louisebrisson.com

© Toute reproduction, duplication, diffusion, distribution de cet article est STRICTEMENT INTERDIT et représente une violation de la Loi fédérale régissant les droits d'auteur.

Se préparer à l'arrivée de l'hiver

Maison, jardin, voiture : Tout ce qui doit être fait avant l'arrivée de l'hiver

La rentrée scolaire est derrière nous (enfin!). On peut donc passer à la prochaine étape : se préparer pour l'hiver. Eh oui, avant le temps des Fêtes arrive la saison froide et sa myriade de tâches. Pas de répit pour les propriétaires!

Cet aide-mémoire vous aidera à garder jardin, maison et voiture aussi fringants qu'en plein mois de juillet. Vous pourrez alors profiter de l'hiver en toute quiétude et sécurité.

Pour la maison

Nettoyer :

- Profitez d'une journée ensoleillée au mercure clément pour laver vos vitres.
- Faites un bon nettoyage de vos gouttières.

Entreposer :

- Débranchez et rangez votre système d'arrosage pour le protéger du gel.
- Afin d'éviter la rouille, huilez les lames de vos outils de jardin avant de les ranger.

Isoler :

- Protégez les portes et les fenêtres contre le froid et les courants d'air.
- Les fenêtres peuvent être isolées avec une pellicule. Cela les protégera du froid et de la condensation.
- Vaporisez les mécanismes d'ouverture des portes et des fenêtres à l'aide d'un lubrifiant de silicone.

Inspecter :

- Les fissures dans les murs extérieurs et dans la brique peuvent entraîner d'importants dégâts à cause du gel. Assurez-vous de fixer le tout.
- Entretenez votre foyer et ramenez la cheminée en faisant affaire avec un professionnel qualifié.

Pour le jardin

Cisailer :

- Coupez et bouturez les vivaces.
- Protégez vos arbustes sensibles à l'aide de tuteurs, puis

recouvrez-les de jute.

- Tondez votre gazon à environ 5 cm du sol.
- Taillez votre haie.

Entreposer :

- Attendez que vos meubles d'extérieur soient bien secs.
- Protégez-les avec une toile conçue à cet effet et rangez-les dans un endroit où ils seront à l'abri de l'humidité.

Ramasser :

- Raclez les feuilles mortes tombées au sol.
- Dispersez-en quelques-unes sur votre potager. Les matières organiques des feuilles mortes protégeront la terre lors des grands froids.

Pour la voiture

Effectuer :

- Un changement de filtre et d'huile.
- Des entretiens préventifs pour éviter des dépenses supplémentaires et rester en sécurité, peu importe la saison.
- Des achats importants, comme du lave-glace ainsi qu'une trousse de survie.
- Un changement de pneus. Contrairement aux pneus quatre saisons, les pneus d'hiver offrent plus de contrôle ainsi qu'une meilleure adhérence sur les chaussées couvertes de neige et de glace.

Confiez votre voiture à un technicien certifié pour qu'il vérifie :

- Les liquides de refroidissement et de direction assistée
- Les freins
- La transmission
- Le filtre de cabine
- Les tuyaux et les ceintures qui peuvent être usés par les températures froides
- La batterie d'auto
- Le moteur
- Les essuie-glaces

Cette année, vous devez faire installer vos pneus d'hiver au plus tard le 15 décembre.

5 trucs pour se sortir du banc de neige

Le scénario est familier. On enfonce l'accélérateur, on entend le moteur rugir, mais les pneus tournent dans le vide. Le constat est clair: on est pris dans le banc de neige.

Cinq astuces pour remporter cette bataille épique contre l'hiver.

1. ON SORT LA PELLE

Si la neige est trop dense, toute réaction impulsive pourrait envenimer la situation. On prend donc le temps de dégager les roues: «La pelle est un outil indispensable, assure un expert de chez de CAA-Québec. Elle nous permet de dégager le plus possible la neige ou la glace qui aurait pu se loger sous le véhicule et autour des roues. On aura ensuite une meilleure traction.

On conserve toujours une pelle dans le coffre de notre véhicule. Il existe plusieurs modèles aux manches rétractables, ce qui est fort pratique pour gagner de l'espace.»

2. ON SAUPOUDRE DE SEL

Si nos pneus patinent sur une surface glacée, le sel et le sable granuleux deviennent nos meilleurs amis. On en étend autour de chaque pneu. La glace fondra et nos pneus gagneront en traction. On peut même utiliser de la litière pour chats. Comme les particules ont des propriétés absorbantes, elles gôberont l'eau qui se trouve entre les pneus et la glace, créant ainsi une surface plus rugueuse.

3. ON UTILISE DES PLAQUES ANTIDÉRAPANTES

«Les plaques d'adhérence (traction aids) sont généralement efficaces et peu coûteuses. On en garde toujours dans le coffre de notre voiture.» On place la partie dentelée sur la neige, et la languette métallique collée aux pneus avant (dans le cas d'une traction avant) ou arrière (dans le cas d'une propulsion). On avance ensuite la voiture jusqu'à ce que nos pneus soient entièrement sur les plaques.

4. ON ESSAIE LA TECHNIQUE DU VA-ET-VIENT

On est coincée dans la neige sans pelle ni dispositif antidérapant? Pas de panique! On avance aussi loin que possible, puis on recule immédiatement jusqu'à ce que la voiture ne bouge plus, pour ensuite revenir à la position D et avancer encore. On recommence ce processus à quelques reprises. Avec un peu de chance, on aura assez d'élan pour sortir de notre position malencontreuse.

5. ON APPELLE LES RENFORTS

On a fait tout le nécessaire, mais on est toujours coincée? On rend les armes et on appelle une remorqueuse. Rappelons également que l'assistance routière de CAA-Québec offre quatre appels de services gratuits.

PRUDENCE!

«Faire patiner les roues peut être dangereux pour la transmission et la mécanique du véhicule, prévient l'expert. La manœuvre pourrait entraîner un bris du différentiel du véhicule, qui permet aux roues motrices de tourner à des vitesses différentes selon que l'une des roues est sur une surface glissante ou adhérente.

Chaque voiture étant différente, il est recommandé de lire le manuel du propriétaire pour savoir, par exemple, quelle est la vitesse à ne pas dépasser lorsqu'on se trouve en situation de patinage. Le mouvement du véhicule qui reprend sa traction lors de la manœuvre peut également entraîner des blessures sérieuses si des personnes se trouvent à proximité. On garde nos distances!»

Ensemble,
nous travaillons
à atteindre vos
ambitions!

AccèsConseil.
C'est nous, c'est vous.

Parce que les entreprises d'ici méritent
d'être bien protégées, nous sommes là
pour leur permettre de se concentrer
sur l'essentiel : leur réussite.

 **ACCESCONSEIL**
Assurances et services financiers

1 833 320-0444 | accesconseil.com

Connaissez-vous les risques financiers liés à la retraite?

Retraite Québec vous accompagne dans la planification financière de votre retraite en mettant cette fois de l'avant les risques financiers liés à la retraite.

Souvent méconnus ou sous-estimés, ces risques doivent être pris en considération lorsque vient le temps de planifier votre retraite. Les connaissez-vous?

Il existe 4 principaux risques :

- le risque de longévité;
- le risque d'inflation;
- le risque de rendement;
- le risque de liquidités;

Les risques financiers liés à la retraite

La retraite est probablement la période pendant laquelle vous êtes le plus vulnérable d'un point de vue financier. Les risques financiers liés à la retraite sont souvent méconnus, mal compris ou sous-estimés. Ils ne sont pourtant pas exclusifs à la retraite. Toutefois, les solutions disponibles à la retraite, pour pallier un manque de revenus par exemple, sont beaucoup plus limitées.

Risque de longévité

Depuis 50 ans, l'espérance de vie à 65 ans a augmenté d'environ 6 années et devrait progresser encore d'environ 3 années au cours des 50 prochaines années. Voir la Note 1. Avec l'augmentation de l'espérance de vie vient une durée de retraite plus longue, qui nécessite que vous ayez des revenus pendant plus d'une vingtaine d'années si vous prenez votre retraite à 65 ans. Le risque de longévité correspond donc au risque financier associé à la possibilité que vous viviez plus longtemps que prévu et que vous épuisiez votre épargne avant votre décès.

Aujourd'hui, un homme âgé de 65 ans a :

- 3 chances sur 4 d'atteindre 80 ans
- 1 chance sur 2 d'atteindre 86 ans (espérance de vie)
- 1 chance sur 4 d'atteindre 92 ans.

L'espérance de vie augmente aussi avec l'âge. Ainsi, plus on avance en âge, plus on risque de vivre vieux. Une personne âgée de 75 ans a donc plus de chance d'atteindre 90 ans qu'une personne de 65 ans.

Risque d'inflation à la retraite

L'inflation se définit comme une hausse généralisée du prix des biens et des services. Pour la mesurer, on utilise généralement l'indice des prix à la consommation (IPC). Le risque d'inflation, c'est le risque que cette hausse du coût de la vie diminue votre pouvoir d'achat à la retraite.

Lorsque vous commencez à utiliser vos sommes investies pour la retraite, vous faites face à certaines incertitudes. Auparavant, vous étiez une personne salariée et vous receviez votre paie toutes les deux semaines, ou chaque semaine, en sachant que vous auriez toujours une entrée d'argent et possiblement une augmentation de salaire permettant de contrer l'inflation. À la retraite, vous avez différentes sources de revenu, mais probablement seule une partie de ces revenus de retraite est protégée contre le risque d'inflation : les rentes

versées par le Régime de rentes du Québec (RRQ) et les prestations versées par le gouvernement fédéral, soit la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). Ces rentes sont viagères et sont indexées en fonction de l'IPC, ce qui revient à dire qu'elles ne sont pas sujettes au risque d'inflation. Par contre, étant donné que les autres revenus de retraite, comme ceux provenant de vos investissements personnels, ne sont pas indexés, ils sont vulnérables au risque d'inflation.

Vous devez donc faire preuve de prudence et planifier adéquatement le retrait de vos revenus de retraite, autant privés que publics. Une bonne stratégie de décaissement est la clé dans la gestion du risque d'inflation.

Risque de rendement

Préparer financièrement sa retraite implique de mettre de l'argent de côté maintenant pour l'utiliser plus tard. Cet argent est souvent investi dans des produits financiers générant des revenus de placement qui seront utilisés pendant la retraite. Ces placements ont chacun leurs particularités et leur niveau de risque.

Le risque de rendement est directement lié à l'incertitude de rendement des revenus de placement. Il n'est donc pas seulement associé à une perte de revenus, mais également aux variations possibles des revenus de placement. Il est donc impératif de prendre en considération le risque de rendement lors de la préparation de votre retraite.

Il y a 3 façons de gérer le risque de rendement :

1. éviter le risque, c'est-à-dire ne pas investir votre épargne ou l'investir dans des véhicules dont le rendement est plus bas, mais garanti
2. transférer le risque, c'est-à-dire le faire assumer par quelqu'un d'autre que vous, par une compagnie d'assurance, par exemple
3. contrôler le risque, en choisissant le niveau de risque qui vous convient le mieux.

Pour gérer le niveau de risque lié au rendement, vous pouvez opter pour une stratégie de placement :

- prudente, qui se compose d'une proportion plus importante de placements à revenus fixes (certificat de placement garanti, obligations, etc.) et d'une plus faible proportion de titres à revenus variables (par exemple, des actions canadiennes, américaines et mondiales)
- équilibrée, c'est-à-dire qui se compose d'une part égale de placements à revenus fixes et de titres à revenus variables
- de croissance, c'est-à-dire qui comporte une plus forte proportion de titres à revenus variables.

Ainsi, votre stratégie de placement pourra inclure plusieurs types de placements, et la pondération de chacun d'eux évoluera tout au long de la période d'accumulation et de décaissement, avant et après la retraite. Évidemment, même les meilleures stratégies de placement connaissent des années de moins bon rendement.



Nissan Ariya 2023

Nouvelle recrue électrique

Au début des années 2010, Nissan a lancé la Leaf, sa première voiture tout électrique. Toujours commercialisée, cette compacte dont la batterie fournissait alors une centaine de kilomètres d'autonomie peut en parcourir aujourd'hui le triple, selon le modèle retenu. Pour affronter une concurrence plus soutenue, la marque nipponne devait toutefois rattraper le temps perdu. Et elle l'a fait cette année en ajoutant l'Ariya.

Le nouveau venu étrenne une plateforme qui servira d'assise à une quinzaine de véhicules électriques de l'alliance formée par Renault, Nissan et Mitsubishi d'ici 2030. Comme la grande majorité des comparables, l'Ariya adopte une forme futuriste. Elle plait ou non, c'est selon. Sur le chapitre des dimensions, le véhicule s'apparente à des utilitaires compactes, tel le Rogue, ainsi que la plupart de ses adversaires. Nissan propose 6 différents modèles, dont l'Evolve+ mise au banc d'essai. Chacun se démarque par son équipement, son mode d'entraînement (traction ou rouage intégral), la puissance de sa motorisation et son autonomie.

Présentation intérieure

L'équipe de conception a dessiné un habitacle fonctionnel et retenu des matériaux de belle qualité. La planche de bord recouverte de similicuir avec des surpiqûres, ainsi que l'applique imitation bois qui intègre des commandes tactiles pour le chauffage et la climatisation concourent à créer une atmosphère reposante, tout comme les éléments grillagés illuminés dans les portes et au plancher, rappel de ceux dissimulés dans le parechoc avant. Détail inusité, la console centrale détachée de la planche de bord et ajustable horizontalement au moyen d'un bouton. Le constructeur n'a pas surchargé le tableau de bord. Au centre de la planche de bord prend place un écran tactile de 12,3 po assez facile à utiliser, ainsi qu'un pratique tiroir de rangement pour y dissimuler de petits objets.

Le conducteur trouve facilement une bonne position de conduite. L'importante surface vitrée, en plus de baigner l'habitacle de lumière, lui assure une meilleure visibilité. Légèrement surélevée, elle lui procure aussi un meilleur confort. L'information de bord est facile à consulter. Les personnes qui prennent place à bord, y compris celles assises sur la banquette, bénéficient d'un bon dégagement pour les jambes et la tête. Elles ne devraient pas se plaindre non plus du confort des sièges. De son côté, l'espace utilitaire (646 L) perd quelques points par rapport à l'Ioniq 5 (770 L), à la Kia EV6 (690 L) et à la Toyota bZ4X (784 L).

Motorisations

L'Ariya offre plusieurs motorisations. Une première de 214 chevaux (couple de 221 li-pi), une autre de 238 chevaux (couple de 338 li-pi), qui animait le véhicule essayé, et une dernière de 389 chevaux (442 lb-pi). La puissance de la batterie varie également : 63 kWh ou 87 kWh. Quelle est la meilleure combinaison ? Tout dépend de l'utilisation que l'on en fait. L'Evolve+ se présente comme un compromis heureux : elle procure de bonnes performances et une bonne autonomie. Contrairement à l'Evolve à rouage intégral (e-4FORCE), elle peut atteindre 465 km plutôt que 330 km, selon les données de Nissan. Le modèle Venture+ peut parcourir jusqu'à 490 km avant de nécessiter une recharge complète.



Comportement routier

sportive, comme c'est le cas, par exemple, des Kia EV6 et Tesla Y. Souples, les suspensions réagissent assez bien sur la plupart des revêtements. Le véhicule se montre plaisant à conduire au quotidien, à défaut d'être vraiment inspirant. Malheureusement, la fonction pour n'utiliser que l'accélérateur pour conduire (e-Stop) ne permet pas d'arrêter complètement le véhicule, du moins aussi rapidement que d'autres. Les freins doivent donc davantage être sollicités.

Dans un marché en pleine ébullition, Nissan commercialise un véhicule rempli de potentiel. Son échelle de prix supérieure en comparaison de plusieurs concurrentes le place cependant dans une position que certaines personnes pourraient considérer un peu moins avantageuse.

Nissan Ariya 2023

Prix de départ: 55 916 \$ (Engage, traction)

Prix du modèle essayé: 68 866 \$ (Evolve+, traction)

Concurrence principale: Hyundai Ioniq 5, Kia EV6 Subaru Solterra, Tesla Y, Toyota bZ4X.

UN PEU D'HISTOIRE

Jean-Jacques Bertrand

Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec et chef de l'Union nationale (né le 20 juin 1916 à Sainte-Agathe-des-Monts, au Québec; décédé le 22 février 1973 à Montréal, au Québec).

Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec et chef de l'Union nationale (né le 20 juin 1916 à Sainte-Agathe-des-Monts, au Québec; décédé le 22 février 1973 à Montréal, au Québec). Successeur de Daniel Johnson, ses réformes sont associées à la Révolution tranquille.

Élu député de l'Union nationale dans la circonscription de Missisquoi en 1948, puis réélu constamment de 1952 à 1970, Bertrand est toujours perçu comme le chef de l'aile progressiste du parti. De 1954 à 1958, il est l'adjoint parlementaire du ministre des Terres et Forêts et du ministre des Ressources hydrauliques. Il sera ministre des Terres et des Forêts de 1958 à 1960 au sein des gouvernements Duplessis et Sauvé.

À la mort de Paul Sauvé, Bertrand devient ministre de la Jeunesse et ministre du Bien-être social dans le gouvernement Barrette. Étant donné qu'il n'y avait pas de ministère de l'Éducation à l'époque, la Jeunesse est un ministère prestigieux, qui avait été dirigé par Paul Sauvé de 1944 à 1960. En 1961, Bertrand convoite la direction du parti, qui a été défait aux élections un an auparavant. Il échoue au profit de Daniel Johnson. Quand l'Union nationale revient au pouvoir en 1966, il devient ministre de l'Éducation et endosse activement les réformes des libéraux dans ce domaine. À la mort de Johnson en 1968, il est choisi chef du parti et devient premier ministre. Il a aussi été ministre de la Justice et ministre des Affaires intergouvernementales dans son propre gouvernement. Son leadership est toutefois contesté, et lors du congrès de 1969, il remporte la course à la direction avec 58 % des votes contre son ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal.

Jean-Jacques Bertrand poursuit sa carrière politique, comme chef de l'opposition, jusqu'en 1971. Devenu doyen de l'Assemblée nationale, il reste député jusqu'à son décès en 1973. Il était marié à Gabrielle (Giroux) Bertrand, députée progressiste-conservatrice à la Chambre des communes de 1984 à 1993. De plus, il était le gendre de Louis-Arthur Giroux, conseiller législatif conservateur au Parlement de Québec. C'est d'ailleurs grâce à ce dernier que Bertrand s'est engagé en politique au sein de l'Union nationale malgré ses idées jugées progressistes. Enfin, il est le père de Jean-François Bertrand, député du Parti québécois et ministre dans les gouvernements Lévesque et Johnson (Pierre-Marc).



UN PEU D'HISTOIRE

Joseph-Adélar Godbout

Joseph-Adélar Godbout, agronome, enseignant, chef du Parti libéral du Québec et premier ministre du Québec (né le 24 septembre 1892 à Saint-Éloi au Québec; décédé le 18 septembre 1956 à Montréal).

Formation et début de carrière

Après des études classiques au Séminaire de Rimouski, puis d'agronomie à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (une institution affiliée à l'Université Laval), il entre au Amherst Agricultural College de l'État du Massachusetts (voir Enseignement de l'agriculture). À son retour des États-Unis, il enseigne à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1918–1930) et travaille comme agronome pour le ministère de l'Agriculture (1922–1925). Ses préoccupations

professionnelles l'amènent à gérer l'exposition annuelle de chevaux à Sainte-Anne et à conseiller les cultivateurs pour la formation de troupeaux de race. Godbout se démarque de nombreux de ses contemporains par sa vision économique de l'agriculture plutôt qu'idéologique.

Porté au pouvoir avec l'appui des libéraux fédéraux, dont le lieutenant québécois du gouvernement de Mackenzie King, Ernest Lapointe qui fait campagne à ses côtés, Godbout accompli une œuvre impressionnante. Par les différentes mesures sociales et économiques que son gouvernement met en place, certains historiens ont vu en lui un précurseur de la Révolution tranquille. Ainsi, malgré l'opposition ouverte du cardinal Villeneuve, il accorde en 1940 le droit de vote



et d'éligibilité aux femmes, droits qu'elles réclament depuis 20 ans et qu'elles exercent sur la scène fédérale et dans les autres provinces.

Ernest Lapointe est le plus important collègue de Mackenzie King au Cabinet; il est représenté ici dans une caricature de Robert Lapalme (avec la permission du Cercle du Livre de France).

Godbout s'attaque aussi au problème de la fréquentation scolaire. Afin de faire obstacle à l'opposition possible du clergé catholique à l'adoption d'une loi sur l'instruction publique obligatoire (universelle et gratuite), le gouvernement de Godbout révèle les conclusions d'un rapport du surintendant du Département de l'instruction publique. Celui-ci souligne l'abandon scolaire massif après la quatrième année du primaire. Devant ces faits, le clergé catholique québécois qui a la mainmise sur le système d'éducation à l'époque, accepte que le gouvernement impose la fréquentation scolaire pour les enfants de 6 à 14 ans. La *Loi sur la fréquentation scolaire* obligatoire est adoptée le 26 mai 1943.

L'importance des mesures progressistes adoptées par le gouvernement d'Adélar Godbout (vote des femmes, instruction obligatoire, code du travail, etc.) qui ont pavé la voie au développement de l'État providence au Québec, est aujourd'hui reconnue par les historiens et sa mémoire commémorée. Une sculpture érigée à proximité de l'hôtel du Parlement rend hommage à ce précurseur de la Révolution tranquille. Dans différentes villes du Québec, plusieurs lieux ou édifices ont été nommés en son honneur. En 2000, le cinéaste Jacques Godbout lui a consacré un documentaire intitulé *Traître ou Patriote*.

EN COTISANT AU REER+ PAR RETENUE SUR LE SALAIRE, VOUS PROFITEZ DE CRÉDITS D'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRES* DIRECTEMENT SUR VOTRE PAIE

Atteignez vos objectifs d'épargne en toute tranquillité

reerplus.com



* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.